

L'**Institut d'Optique** est habilité à recevoir votre taxe d'apprentissage au bénéfice de sa formation d'ingénieur, filière classique, sur le barème au titre des **cadres supérieurs et cadres moyens** par la règle du cumul.

Nous vous remercions pour votre soutien et vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir l'avis de versement ci-dessous nous indiquant la somme que vous avez choisie d'attribuer à l'Institut d'Optique, afin que nous soyons en mesure de prévoir au plus tôt nos recettes de taxe d'apprentissage.

Le versement direct n'étant plus possible, il faut passer par un organisme collecteur. A titre indicatif, parmi nos partenaires, figurent les organismes suivants :

> **Chambres
de Commerce
et d'Industrie**

> **GIFAS**

> **GIM**

> **SYNTEC**

> **UNIFE**

Les informations ci-dessous nous permettent néanmoins de pouvoir tracer votre versement pour nous assurer de son arrivée à destination. Nous vous remercions de bien vouloir nous le transmettre.

**Pour tout renseignement concernant la taxe d'apprentissage, vous pouvez contacter
Françoise CHAVEL au 01 64 53 31 80**

AVIS DE VERSEMENT FACULTATIF

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que nous avons décidé de vous verser la somme de€ à destination de "**Institut d'Optique**" au titre de la Taxe d'Apprentissage 2011 assise sur les salaires de 2010 au titre du barème-cadres moyens, du barème-cadres supérieurs*.

► Entreprise

NOM	_____	Fonction	_____
Entreprise	_____	Adresse	_____
E-mail	_____	Code postal	_____
Téléphone	_____	Ville	_____

► Organisme collecteur

Nom de l'organisme	_____	Adresse	_____
Nom du responsable	_____	Code postal	_____
		Ville	_____

→ Avis à retourner à

INSTITUT D'OPTIQUE, à l'attention de Françoise CHAVEL
Campus Polytechnique - RD 128
2 avenue Augustin Fresnel
91127 PALAISEAU CEDEX

Tél. : 01 64 53 31 80
francoise.chavel@institutoptique.fr
Fax : 01 64 53 31 84

* rayer la mention inutile